

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 8 mars

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur ECHAVIDRE Frédéric, Maire.

Date de la convocation : 4 mars 2019

Présents : Mr Gilles BERNARD, Mme Christine CONDROYER – DE BENEDICT, Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mr Michel TALY, Mr Romain DUTUEL, Mme Paule GARDETTE, Mr Yves LARTIGUE (*arrivé à 20 h 35*), Mr Roland GUILLAUME.

Absent : Mr Michel RISPAL.

Notation : *Départ de la salle du conseil municipal de Mr Roland GUILLAUME à 21 h 12 qui ne reviendra qu'à 22 h 05 lors des questions diverses.*

1 – DCM 2019/1 : MISE A DISPOSITION DES COMBLES AU SDIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Gilles BERNARD, chef du centre de secours de Picherande, de la mise à disposition des combles se situant sur la caserne, au niveau des 2 premières portes et de la salle radio.

Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit et est consentie par la Commune de Picherande pour permettre l'aménagement d'une salle de réunion et de formations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte de mettre à disposition les combles se situant au niveau des 2 premières portes et de la salle radio, pour une superficie totale de 74 m²,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le S.D.I.S.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP AU CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉ

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette mise en place à l'unanimité des membres présents. Les modalités de l'attribution de cette prime seront établies ultérieurement.

2 – DCM 2019/2 : PROGRAMMATION FIC 2019 - 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prévoir une programmation « Fond d'Intervention Communal » pour les années 2019, 2020 et 2021, dans le cadre d'aides à l'investissement par le biais de subventions pour les projets d'intérêt purement communal, situés dans le périmètre du FIC.

Le programme pour les 3 années portera sur des travaux de voirie pour l'année 2019, la construction d'un garage communal pour l'année 2020 et sur des travaux de voirie pour l'année 2021.

3 – DCM 2019/3 : TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme programme la réfection de la voirie dans Le Bourg dans le courant de l'année 2019.

Monsieur le Maire précise que les travaux de rehaussement des différents regards seraient à la charge de la Commune.

Ces travaux seront programmés par le Conseil Départemental.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

↳ Accepte les travaux de voirie dans Le Bourg et prend note que les travaux de rehaussement des différents regards seront à la charge de la Commune.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

4 – DCM 2019/4 : NOUVEL ACCES AU LIEU-DIT LA BEUBIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Thierry COUDERT souhaiterait créer un nouvel accès au lieu-dit La Beubie.

Le Conseil Municipal décide de transformer le lieu-dit « La Beubie » en village « La Beubie » rattaché au Bourg. D'où la nécessité de déplacer et de changer le panneau.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

↳ Donne un avis favorable,

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

5 – DCM 2019/5 : SUBVENTION A L'ECOLE DU « BOIS JOLI » DE PICHERANDE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'octroyer une subvention à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande pour la prise en charge d'une partie des frais de transport pour le voyage scolaire des enfants. La somme totale des frais de transport serait divisée entre la Commune de Saint-Donat, la Commune de Saint-Genès-Champespe, la Commune de Chastreix et la Commune de Picherande au prorata du nombre d'élèves par Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

✓ D'accorder une subvention pour les frais de transport du voyage scolaire, somme calculée par rapport au nombre d'élèves de Picherande participant au voyage.

✓ Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat correspondant à la coopérative scolaire de l'école du « Bois Joli » de Picherande.

6 – DCM 2019/6 : ACQUISITION D'UNE REMORQUE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut remplacer l'ancienne remorque. L'achat s'effectuerait avec un prix maximum de 18 000 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

↳ Donne un avis favorable.

7 – DCM 2019/7 : LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal des problèmes de trésorerie suite aux différents travaux et aux acquisitions faites. Il serait judicieux d'établir une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 €, le temps de recevoir les différentes subventions accordées à la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- 1) Décide d'accepter la ligne de trésorerie proposée par le CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un montant de 100 000 € à taux EURIBOR 3 mois du 06/03/2019 : - 0,308 % + 1,00 % de marge.
Commission d'engagement : 0,10 % soit 100 € facturée à la mise en place.
- 2) Prend l'engagement au nom de la Commune de Picherande d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- 3) Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire de Picherande pour la réalisation de la ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

8 – DCM 2019/8 : REGULARISATION DE L'ECHANGE DE TERRAIN ENTRE Mr ODET ET LA SECTION DE CHARRAIRE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de régulariser l'échange de terrain entre Mr Philippe ODET et la Section de Charraire.

Il explique qu'une partie du chemin, desservant le bois et utilisé pour les pistes de skis de fond, appartient à Mr Philippe ODET. Donc il est judicieux d'échanger une partie de la parcelle section A n° 33 contre une partie de la parcelle section ZB n° 14.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'échange entre Mr Philippe ODET et la Section de Charraire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

9 – DCM 2019/9 : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA TOUR D'Auvergne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de La Tour d'Auvergne a transmis une demande de subvention.

Il demande au Conseil de soutenir cette association, car elle forme des enfants de Picherande au métier de sapeur-pompier. Le recrutement de ces jeunes consolide les effectifs de la caserne de la Commune et maintient la diversification des options au collège de la Tour d'Auvergne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soutient cette dynamique et décide :

- D'accorder une subvention de 200 €.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le mandat administratif correspondant.

SUBVENTION POUR « LA FARANDOLE DU TEMPS »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que « La Farandole du temps » a transmis une demande de subvention.

Il demande au Conseil de soutenir cette association afin de la permettre de développer ses activités d'animation au bénéfice des résidents de l'hôpital de Condat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De confier cette action au bureau du CCAS qui répartira la somme allouée entre les EPHAD locales, dont les animations sont gérées par des associations.

SUBVENTION POUR « LA TOUR KARATE GYM »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que « La Tour Karaté Gym » a transmis une demande de subvention.

Il demande au Conseil de soutenir cette association sportive, car elle accueille des enfants de Picherande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De ne pas accorder cette subvention et rappelle le dispositif mis en place le 24 octobre : participation de 60 € par enfant de moins de 18 ans ayant une activité extrascolaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Convention de gestion de la tourbière de Grouffaud : accord de principe du Conseil Municipal.
- Achat de 6 poubelles en bois pour le centre du Bourg.
- PLU : mise au point par Mr Michel TALY. Convocation des partenaires pour présenter le zonage le 20 mars 2019.
- Aire de bivouac dans le Massif Central : Mr Yves LARTIGUE continue de s'occuper du dossier.
- Subvention de la Communauté de Communes du Massif du Sancy de 4 000 € : justifier la demande.
- Ski de fond : dysfonctionnements.
- Utilisation de la salle socioculturelle : précautions à prendre.

Séance levée à 23 h 05